



**C.G.V.**

**IFRB GE**

**03 88 35 35 38 – [curtitv@grandest.ifrb.fr](mailto:curtitv@grandest.ifrb.fr)**

**[www.ifrbgrandest.com](http://www.ifrbgrandest.com)**



## Conditions générales de vente

### **1. PRESENTATION**

L'Institut de Formation et de Recherche Bâisseurs Grand-Est est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi à 12 allée Nathan Katz 68086 Mulhouse. La déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro : 42 68 01231 68 auprès du préfet de la région Grand-Est.

L'IFRB Grand-Est développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise.

L'IFRB Grand-Est réalise également des études et du conseil opérationnel aux entreprises (l'ensemble des prestations de l'IFRB Grand-Est étant ci-après dénommée « l'Offre de services de l'IFRB Grand-Est » ou « l'Offre de services »).

### **2. OBJET**

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les offres de services de l'IFRB Grand-Est relatives à des commandes passées auprès de de l'IFRB Grand-Est par tout client professionnel (ci-après « le Client »). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de de l'IFRB Grand-Est, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que de l'IFRB Grand-Est ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de de l'IFRB Grand-Est, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

### **3. FORMATIONS EN PRESENTIEL**

#### **3.1 MODALITES D'INSCRIPTIONS ET DOCUMENTS CONTRACTUELS**

Dès réception d'un bulletin d'inscription accompagné du règlement de la formation, un accusé de réception de la commande est adressé au responsable de l'inscription. Dans les 15 jours ouvrés qui précèdent le stage, l'IFRB Grand-Est adressera directement à chaque futur participant une convocation. Celle-ci précise les horaires exacts de la formation, le lieu et les moyens d'accès. Le lieu de formation précisé dans nos brochures publicitaires n'est pas contractuel. En fonction de la gestion des salles, l'IFRB Grand-Est pourra convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Dans la quinzaine qui suit la formation, l'IFRB Grand-Est adresse aux personnes concernées, la facture ainsi qu'une attestation de présence et une attestation de fin de formation par participant.

L'IFRB Grand-Est définit les prérequis éventuels pour suivre les formations. Avant toute inscription, le client est tenu de valider auprès du(des) stagiaire(s) les prérequis nécessaires pour suivre les formations. En aucun cas, L'IFRB Grand-Est ne pourra être tenu pour responsable des conséquences d'une non adéquation entre le niveau du(des) stagiaire(s) et les prérequis nécessaires pour les formations

#### **3.2 CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT**

##### **3.2.1 Annulation par l'IFRB Grand-Est :**

Dans le cas où le nombre de participants à un stage n'attendrait pas le minimum requis de participants, l'IFRB Grand-Est se réserve le droit d'ajourner ce stage au plus tard une semaine avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés sont alors entièrement remboursés. Si l'IFRB Grand-Est se voit contraint d'annuler une formation pour des raisons de force majeure (grève des transports, maladie de l'intervenant...), l'IFRB Grand-Est s'engage à organiser une nouvelle session dans les meilleurs délais. Aucune indemnité ne pourra être demandé par le client.

##### **3.2.2 Annulation par le client :**

Au moins 10 jours francs avant le début de la formation : Toute annulation peut être faite par le client sans frais, si cette annulation parvient à l'IFRB Grand-Est par écrit. Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, au plus tard la veille du stage, sur communication écrite à l'IFRB Grand-Est, des noms et coordonnées du remplaçant.

Annulation par le client moins de 10 jours francs avant le début de la formation : Pour toute annulation faite par le client moins de 10 jours avant le début de la formation, l'IFRB Grand-Est se réserve le droit de facturer 50 % du montant de la commande. Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

Annulation par le client moins de 5 jours francs avant le début de la formation et absence ou abandon en cours de formation : dans ces cas, l'IFRB Grand-Est se réserve le droit de facturer le coût total de l'action de formation car tout stage commencé est dû en entier. Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation. Sur demande du client, si l'absence est justifiée par un certificat médical, ces frais pourront être déduits en cas de réinscription immédiate à la prochaine session.

#### **4. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Les participants aux stages inter-entreprises sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché dans la salle de formation et de l'IFRB Grand-Est.

L'IFRB Grand-Est se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :

- \* de refuser toute inscription de la part d'un Client qui ne serait pas à jour de ses paiements, quelle qu'en soit la nature,
- \* de refuser l'accès de toute personne destinataire d'une convocation qui ne serait pas à jour de ses paiements,
- \* d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présentes CGV,
- \* d'exclure tout participant, qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce sans indemnité.

#### **5. MODALITES FINANCIERES**

Tous les prix sont indiqués hors taxes.

Tout bulletin d'inscription doit être accompagné d'un chèque à défaut le règlement peut se faire par virement, correspondant à la totalité du coût de la formation, à l'ordre de l'IFRB Grand-Est. Le règlement sera encaissé après l'émission de la facture par l'IFRB Grand-Est.

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

Toute formation intra-entreprise fera l'objet d'une proposition commerciale.

#### **6. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Toute commande fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par l'entreprise concernée sur simple demande.

Les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement de l'inscription chez l'IFRB Grand-Est.

Conformément à la loi « Informatique et liberté » du 06/01/78, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations, le Client doit faire une demande écrite l'IFRB Grand-Est auprès de notre service commercial.

L'IFRB Grand-Est s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses partenaires, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les utilisateurs. Si le Client ne le souhaite pas, il doit nous adresser un courrier nous le précisant.

#### **7. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Les données personnelles collectées par l'entreprise (principalement nom, prénom, coordonnées postales, numéro de téléphone, adresse électronique, coordonnées bancaires, numéro de sécurité sociale, etc.) sont enregistrées dans son fichier clients, prescripteurs, stagiaires salariés ou non. L'ensemble des informations collectées sont nécessaires à la conclusion et à l'exécution du contrat et seront principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le maître de l'ouvrage, le traitement des commandes et la promotion des services de l'entreprise.

Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution du contrat, à l'accomplissement par l'entreprise de ses obligations légales et réglementaires ou encore à l'exercice des prérogatives lui étant reconnues par la loi et la jurisprudence.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de l'entreprise, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion des commandes, sans qu'une autorisation du maître de l'ouvrage soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'entreprise s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du maître de l'ouvrage, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Les destinataires des données sont intégralement situés au sein de l'Union européenne. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le maître de l'ouvrage bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Le maître de l'ouvrage peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant Virgile CURTIT - 03 88 35 35 38 / 06 74 67 76 21 - [curtitv@grandest.ifrb.fr](mailto:curtitv@grandest.ifrb.fr).

Dans le cas où le maître de l'ouvrage ne souhaiterait pas recevoir des messages promotionnels et invitations via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux, celui-ci a la possibilité d'indiquer son choix dans le cadre du document matérialisant l'offre de l'entreprise, de modifier son choix en contactant l'entreprise dans les conditions évoquées ci-avant ou en utilisant les liens de désinscription prévus dans les messages SMS ou électroniques. Ce droit vaut également pour les personnes dont les données (notamment leur identité et leurs coordonnées) auraient été transmises, avec leur autorisation, à l'entreprise par des tiers, à des fins de prospection commerciale.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données personnelles, le maître de l'ouvrage peut adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles de l'entreprise, de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou de toute autre autorité compétente.

Enfin, le maître de l'ouvrage consommateur est informé de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle il peut s'inscrire (<https://conso.bloctel.fr/>).

## **8. RESPONSABILITE**

La responsabilité de l'IFRB Grand-Est ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage des formations et des prestations réalisées dans le cadre de l'offre de services par le Client et les utilisateurs ou toute cause étrangère à l'IFRB Grand-Est. Elle ne saurait non plus être engagée au titre des dommages immatériels ou indirects tels que perte de données, de fichiers, atteinte à l'image, à une marque et à la réputation. Pendant toute la durée du stage, le Client demeure responsable civilement des stagiaires qui y participent.

## **9. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR**

L'IFRB Grand-Est est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par l'IFRB Grand-Est pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de l'IFRB Grand-Est. A ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de l'IFRB Grand-Est. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, l'IFRB Grand-Est demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

## **10. CONFIDENTIALITE**

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par l'IFRB Grand-Est au Client.

## **11. COMMUNICATION**

Le Client accepte d'être cité par l'IFRB Grand-Est comme client de ses offres de services, aux frais de l'IFRB Grand-Est. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 7, l'IFRB Grand-Est peut mentionner le nom du Client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## **12. DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et l'IFRB Grand-Est à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal d'Instance ou la Chambre Commerciale de Grande Instance de Mulhouse en fonction du litige.